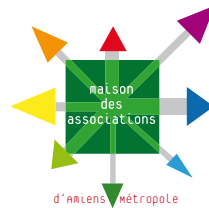


f



feuille de lierre

N° 66 - Janvier 2011



2011 est là, et l'équipe ainsi que les administrateurs de l'OVACAM se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année !

La vitalité associative est toujours plus forte et nécessaire. Elle est d'abord le fait de tous ceux, bénévoles, qui s'investissent, qui donnent de leur temps, de leurs ressources parfois, pour porter une action, une idée. Et cela, pour favoriser le mieux-vivre ensemble, avec générosité.

2011 sera l'année européenne du bénévolat et diverses actions permettront de le célébrer justement: les jeunes seront particulièrement concernés en France et un programme original leur sera destiné. À Amiens, l'OVACAM s'associe à France bénévolat pour proposer une fête du bénévolat au printemps.

Au printemps également, l'OVACAM réunira ses adhérents afin de faire le point sur son fonctionnement et ses objectifs: il leur sera proposé de prendre un nom plus immédiatement compréhensible par un large public et de revoir les modalités de participation des associations à notre maison.

Plus tard dans l'année reviendra Agora. Le travail de rénovation de la formule sera poursuivi après que de nombreuses modifications ont été introduites en 2010.

Au-delà de ces grands moments, nous allons nous efforcer d'être toujours autant à l'écoute des associations au quotidien. Puissiez-vous en cette année vivre avec enthousiasme et énergie vos idées et vos projets.

Alain Merckaert
Président

INFOS

● UNE SOIRÉE "DIRE LE NON-VISUEL" RICHE EN DIRES...

Le 14 décembre dernier avait lieu à l'Espace Dewailly la remise des recueils en braille du concours "Dire le non-visuel".

Petit rappel: en janvier 2009, l'OVACAM commémorait le bicentenaire de Louis Braille avec des associations œuvrant sur la thématique du handicap visuel. C'est lors de cet événement que la décision de monter un concours a été prise.

L'action s'est donc développée en 2010 au travers d'ateliers d'écriture. Mis en place par le centre culturel Léo Lagrange et la Maison pour tous de Rivery, les ateliers ont abouti à des écrits de collégiens et de résidents de maison de retraite, autour d'expériences vécues sans l'usage de la vue.

Les textes sélectionnés par les associations picardes Le fil d'Ariane, l'APICADEV et l'association Valentin Haüy ont été lus lors de cette soirée, qui a permis à chacun de s'exprimer et d'échanger. Les participants ont exprimé leur souhait de renouveler l'expérience en 2011.

EN BREF

● CHANGEMENT

Pour toute rémunération versée à partir du 1^{er} janvier 2011, les contributions d'Assurance chômage et les cotisations AGS devront être déclarées et payées auprès de l'Urssaf et non plus auprès de Pôle emploi.

● PLAFONDS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011

Année: 35 352
Trimestre: 8 838
Mois: 2 946
Quinzaine: 1 473
Semaine: 680
Jour: 162
Heure: 22 *

* Pour une durée de travail inférieure à 5 heures

● AUGMENTATION DU SMIC

Le SMIC horaire brut 2011 passe à 9 euros brut de l'heure à partir du 1^{er} janvier 2011. Pour un salarié mensualisé soumis à la durée légale du travail (soit 35h hebdomadaires), le SMIC mensuel brut s'élève donc désormais à 1 365 euros par mois.

● UN POINT C'EST TOUT

Les salariés rattachés à la convention collective de l'animation vont voir la valeur du point passer de 5,63 euros à 5,72 euros en 2011 (à compter du 1^{er} jour du mois suivant l'arrêté d'extension de l'avenant 135 par le ministère du Travail).

FINANCEMENTS & OUTILS ASSOCIATIFS

● APPEL A PROJETS 2011/2012 DE LA FONDATION NORAUTO

La Fondation Norauto accompagne des initiatives associatives de terrain, dans les domaines suivants:

- aide à la mobilité: projets favorisant les déplacements et l'accès au permis de conduire des personnes âgées ou handicapées;
- sécurité routière: actions de lutte contre l'accidentologie des usagers vulnérables (deux roues et piétons);
- environnement: projets d'écomobilité et initiatives favorisant la biodiversité des bords de route.

Il n'est pas trop tard pour déposer un dossier: l'appel à projets est ouvert jusqu'en 2012, avec pour dates de clôture les 3 janvier 2011, 1^{er} juin 2011, 1^{er} décembre 2011, 1^{er} juin 2012.

Dossiers de candidature sur www.norauto.fr/fondation.

● CONCOURS EKILIBRE POUR LE COMMERCE ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et ses partenaires lancent la quatrième édition du concours Ekilibre. Il s'adresse aux porteurs d'un projet de création d'association et aux structures créées depuis le 1^{er} janvier 2008, dont la démarche, socialement innovante, est liée au commerce équitable ou solidaire.

Trois prix, chacun doté de 5 000 euros et d'un accompagnement personnalisé, sont à décrocher:

- prix du commerce équitable;
 - prix du commerce solidaire;
 - prix "coup de Cœur" de l'économie sociale.
- Date limite de remise des dossiers: 9 février 2011.*

Dossiers à retirer sur le site: www.solidarite.gouv.fr (rubrique « social »): dossiers sur l'économie sociale et solidaire).

● "TRANSFORMER L'EXCLUSION SCOLAIRE POUR UN NOUVEAU DÉPART"

La Fondation pour l'enfance souhaite susciter les initiatives associatives qui accompagnent l'enfant exclu du système scolaire suite à une sanction sévère. Elle encourage les actions qui visent à éviter un décrochage du système scolaire, voire une exclusion programmée de la société. Les projets doivent s'adresser prioritairement aux élèves de la 6^e à la 3^e.
Date limite de dépôt des dossiers: 4 mars 2011. Dossiers de candidature sur: www.fondation-enfance.org.

QUESTION-RÉPONSE

● ÉTABLIR UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST-IL OBLIGATOIRE ?

Réponse: non. Il n'est pas obligatoire d'établir un règlement intérieur de l'association mais c'est un document très utile. Les statuts définissent l'objet et les principes de fonctionnement de l'association. C'est un document public, consultable par toute personne, et opposable aux tiers. Le règlement intérieur est un document interne à l'association qui vient préciser les modalités pratiques de fonctionnement. Il a l'avantage de ne pas nécessiter de formalité administrative, à la différence des modifications statutaires qui obligent à réunir une assemblée générale extraordinaire et à faire une déclaration en préfecture. Mais il n'est opposable qu'aux membres, qui doivent d'ailleurs en être informés de la même manière que pour les statuts.

Pour en savoir plus: Associations mode d'emploi n° 35, « Le règlement intérieur ».

MINUTE VERTE



● DÉGIVREZ ÉCOLO !

Le paysage a pris ses couleurs d'hiver, les flocons recouvrent tout... Mais vous devez quand même aller travailler!

Le site www.agirpourlaplanete.com propose quelques astuces pour dégivrer votre voiture de manière écolo!

La veille: la meilleure solution est de prévoir un morceau de carton ou une bâche pour recouvrir le pare-brise ou la voiture entière, afin que le gel n'atteigne pas les vitres.

Comme les produits dégivrants respectueux de la nature n'existent pas (encore), rien ne vaut les méthodes naturelles!

Frotter ses vitres avec du vinaigre d'alcool, un oignon ou une pomme de terre coupée en deux voilà le secret! Ces produits laissent un dépôt qui empêchera le gel de se former.

Devant le fait accompli... Si vous êtes pris au dépourvu ou tout simplement tête en l'air, il reste la raclette... n'oubliez pas vos gants!

OVACAM Office de la vie associative et culturelle d'Amiens Métropole
Association loi 1901 - siret 780 613 162 00012 - ape 9499z
Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008
3, place Louis Dewailly
BP 40 326 - 80003 AMIENS CEDEX 1
Tél.: 03 22 92 50 59 / Fax: 03 22 92 89 46
courriel: contact@ovacam.asso.fr
site internet: www.ovacam.asso.fr

Directeur de publication: Alain Merckaert
Rédaction: Lionel Defranoux, Céline Bray
Maquettage: Isabelle Fricheteau
Tirage: 600 exemplaires
Impression OVACAM
Sur papier 100 % recyclé écolabélisé

